

**PV ET COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX
DU 09.03.2026**

Présents : MM. M. VIALLET. J.F. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M.VUILLERMOZ.

Absents : M.C. COUTURIER. C. GROSGURIN (pouvoir donné à D. JULLIARD). P. ECAILLE

Secrétaire de séance : G. LEGAY

Ouverture de la séance à 19h à la salle du conseil de MIJOUX

SOMMAIRE

N° 1.2026 OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

N° 2.2026 OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL

N° 3.2026 OBJET : GESTION FINANCIERE

- a) Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)
- b) Affectation du résultat 2025

N°4.2026 OBJET : POINTS DIVERS

N° 1.2026 OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

N° 2.2026 OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL

Au registre sont les signatures.

N° 3.2026 OBJET : GESTION FINANCIERE

a) Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame le maire explique que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte financier unique.

Le maire communique aux membres du conseil municipal les résultats d l'exercice 2025 pour le budget de la commune :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 896 443,94 €	G 1 192 354,29 €	295 910,35 €
	Section d'investissement	B 1 164 083,46 €	H 417 876,94 €	-746 206,52 €

Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 €	I 664 774,23 €	
	Report en section d'investissement (001)	D 93 756,38 €	J 0,00 €	

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat de clôture (réalisations + reports)	A + B + C + D 2 154 283,78 €	G + H + I + J 2 275 005,46 €	120 721,68 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	E 0,00 €	K 0,00 €	
	Section d'investissement	F 0,00 €	L 0,00 €	
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00 €	= K + L 0,00 €	

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	= A + C + E 896 443,94 €	= G + I + K 1 857 128,52 €	960 684,58 €
	= B + D + F 1 257 839,84 €	= H + J + L 417 876,94 €	-839 962,90 €
	= A + B + C + D + E + F 2 154 283,78 €	= G + H + I + J + K + L 2 275 005,46 €	120 721,68 €

Soit :

- Un excédent de fonctionnement de : 960 684,58 €
- Un déficit d'investissement de : 839 962,90 €

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Mme le maire s'étant retirée de la salle, Dominique JULLIARD, Président de séance, soumet le compte financier unique 2025 au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le CFU 2025 avec un excédent de fonctionnement de 960 684,58 € et un déficit d'investissement de 839 962,90 €
- Mandate le maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

M.C. COUTURIER	
P. ECAILLE	
C. GROSGURIN	
D. JULLIARD	
E. LEE	
G. LEGAY	
J.F. JOLY	
S. JUHEN	
M. VIALLET	
M. VUILLERMOZ	

M. VIALLET s'absente de la salle et ne prend pas part au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7 dont 1 pouvoir (C. GROSGURIN)

DELIBERATION N° 01247.2026.03.009

b) Affectation du résultat 2025

Mme le maire explique que le résultat est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté) pour obtenir le résultat global.

Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat, s'il y en a un, peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement, soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner les deux solutions.

Mme le maire expose au conseil municipal que :

- Le résultat de fonctionnement 2025 s'élève à : +295 910,35 €
- Le report de fonctionnement de 2024 s'élève à : +664 774,23 €
- Soit un résultat de clôture de fonctionnement 2025 de : +960 684,58 €
- Le résultat d'investissement 2025 s'élève à : -746 206,52 €
- Le report d'investissement de 2024 s'élève à : -93 756,38 €
- Soit un résultat de clôture d'investissement 2025 de : -839 962,90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

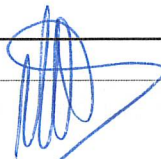
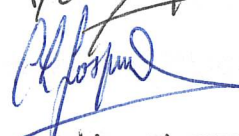
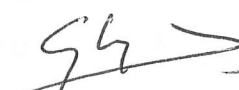
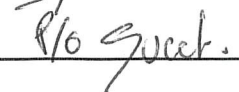
- Décide d'inscrire le résultat d'investissement comme suit : I/D 001 : 839 962,90 €
- Décide d'apurer le déficit d'investissement I/R 1068 (10) : 839 962,90 €
- Décide d'inscrire le résultat de fonctionnement reporté : F/R 002 : 120 721,68 €
- Mandate le maire pour signer tous les documents s'y rapportant.
-

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8 dont 1 pouvoir (C. GROSGURIN)

DELIBERATION N° 01247.2026.03.010

N° 4.2026 OBJET : POINTS DIVERS

- Bureau de tabac : signature pour la vente mercredi 11 mars et début des travaux des nouveaux propriétaires dans la foulée.
- Mme le maire tient à remercier l'ensemble des élus pour leur implication durant cette mandature au service de l'intérêt général, avec une mention toute particulière avec ceux qui y ont consacré le plus de temps.

VIALLET	
ALEXANDRE	
DARMEY	
DRUON	
GENIEVRE	
GROSGURIN	
HEMONNOT	
JULLIARD	
LEE	
LEGAY	
LUCET	

Le secrétaire de séance,